

ville d'ERNEE

Département de la Mayenne

VU ET APPROUVÉ
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU: 11.12.2019



Le Maire

Jacqueline ARCANGER

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

► 2020 ◀



PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

● Le D.O.B. : une obligation réglementaire annuelle qui fait l'objet d'un vote

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités territoriales).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Il fait l'objet d'une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire donne désormais lieu à un vote.

Par ailleurs le débat d'orientation budgétaire doit avoir une vision pluriannuelle, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

● Un document cadre et d'informations

Le DOB permet entre autres à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés qui détermineront les priorités de la commune sur les années à venir.
- de faire un point annuel sur la situation financière de la commune (épargne, marge de manœuvre, structure de la dette...)
- de déterminer les bases de la stratégie financière de la commune concernant :
 - ✓ la fiscalité (augmentation ou non des impôts, création de taxes),
 - ✓ la programmation des futurs investissements et leurs financements (recours à l'emprunt, part de l'autofinancement, subventions...)
 - ✓ la gestion du patrimoine (aliénation et acquisition de biens...)
 - ✓ et de façon plus pragmatique, la gestion courante (optimisation des services, économies de gestion)

● Le calendrier budgétaire 2020

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le budget sera voté fin janvier afin de gagner en efficacité et en lisibilité.

Comme l'an passé, le budget n'intégrera pas la reprise des résultats. Dans cette perspective, un emprunt sera inscrit au budget primitif, qui sera réajusté en fonction de la reprise des résultats qui aura lieu courant mai suite au renouvellement des instances municipales.

LE CONTEXTE CONJONCTUREL 2020

A - LE CONTEXTE GENERAL :

1 - STABILITE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Afin de tenir ses engagements de baisse de déficit public, la Loi de Programmation Des Finances Publiques (2018/2022) a fixé la trajectoire d'évolution des finances publiques (Etat, Administrations de Sécurité Sociale, Administrations Publiques Locales).

L'Etat encourage les collectivités à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Elles devront s'engager à réduire leurs dépenses de fonctionnement de 13 milliards d'euros de 2018 à 2022. Leur évolution est limitée à + 1.2% par an.

L'endettement des collectivités de taille importante est encadré par un contrat avec l'Etat.

En contrepartie l'Etat a stabilisé ses concours financiers et supprimer les Contributions au Redressement des Finances Publiques.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal reste stable à 26.9 milliards d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement est répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse.

2 - AUGMENTATION DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE AU MEME RYTHME QUE LES ANNEES PRECEDENTES

Accroissement de la péréquation verticale

Comme en 2019, le projet de loi de finances 2020 instaure une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de 90 millions.

Cette Dotation est versée en fonction du potentiel financier, de la longueur de voirie et du nombre d'élèves.

La commune a perçu en 2019 une DSR de 535 869 euros (+ 180 103 euros par rapport à 2018). Au regard des orientations du projet de loi de finances, la poursuite de la hausse de la DSR pour la ville d'Ernée peut être envisagée.

Le montant de la Dotation nationale de péréquation en 2019 était de 137 730 euros (136 143 euros en 2018).

Les critères de versement de cette dotation sont constitués du potentiel financier, de l'effort fiscal, du potentiel fiscal.

Son enveloppe nationale pour 2020 reste stable soit 794 millions.

Stabilisation de la péréquation horizontale

L'enveloppe nationale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devrait rester stable en 2020.

La commune a perçu 90 748 euros en 2019.

3 - VERS UNE SUPPRESSION TOTALE DE LA TAXE D'HABITATION

Le projet de loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les contribuables.

Pour 80% des foyers l'exonération sera de 100% dès 2020 et pour les 20% restants l'exonération se déploiera jusqu'en 2023.

Cependant la taxe d'habitation est maintenue sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour les années 2020, 2021 et 2022 les taux de Taxe d'habitation demeureront gelés au niveau de 2019. A compter de 2023, un nouveau taux pourra être voté pour les résidences secondaires.

S'agissant des bases d'imposition, une revalorisation de + 0.9% a été actée pour 2020.

En compensation les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière transférée par un mécanisme correcteur, limitant ainsi l'impact de cette suppression pour les communes.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes seront compensées par l'affectation d'une part de TVA.

4 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL ET À LA RURALITÉ

La Dotation De Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 570 M€ (comme en 2019) finance les opérations suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

La Dotation de Soutien à l'investissement Local finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.

L'enveloppe de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est identique à l'année dernière soit près de 1 milliard d'euros.

Par ailleurs, la Région a mis en place depuis 2017 le Contrat Territoires Région, nouvelle politique de contractualisation pour une durée de 4 ans afin de financer les grands projets structurants des territoires avec comme nouveautés la création d'une enveloppe thématique affectée à une politique communautaire.

Le Conseil Départemental a contractualisé en 2016 des contrats de territoire avec les EPCI d'un montant d'environ 100 millions d'euros sur la période 2016-2021 pour financer notamment des projets structurants pour les EPCI et leurs communes membres.

Dans le cadre de ces contrats, un million d'euros par an est affecté aux communes de moins de 10 000 habitants afin de financer les projets prioritaires pour les communes, soit 132 264 euros au global pour notre commune. Par ailleurs, une enveloppe dédiée à l'habitat est affectée aux études de revitalisation des centres-bourg et aux projets d'habitat.

Le projet de mise en place d'une Opération de Revitalisation des Territoires, permettra d'affirmer la volonté des collectivités (communes et communauté de communes) de mettre en œuvre des actions pour la redynamisation du centre-ville et d'obtenir des financements à ce titre.

B - LE CONTEXTE LOCAL :

1 - DEVELOPPEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le budget 2020 intégrera l'évolution des mutualisations proposée par la Communauté de Communes :

- création du service commun « Systèmes d'information »
- mutualisation des logiciels comptabilité/administration générale.

2 - LE NIVEAU DE RICHESSE DE LA COMMUNE DEURAIT ATTÉNUER L'IMPACT DES MESURES POUR 2020

L'affaiblissement du potentiel financier ainsi que du revenu par habitant ont engendré une augmentation de la dotation de solidarité rurale en 2019 (au titre de la DSR « cible »).

Evolution du potentiel financier

Pour mémoire le potentiel financier est un indicateur du niveau de richesse théorique de la commune calculé à partir de l'évolution de la DGF et des impôts.
Pour 2019, l'évolution du Potentiel Financier a évolué comme suit :

	2018	2019
Potentiel financier global	5 070 851	5 017 554 (-1.05%)
Potentiel financier par habitant de la commune	849.531077	844.137618 (-0.63%)
Potentiel financier par habitant de la strate	1 006.781453	1 016.450575 (+0.96%)

Le potentiel financier de la commune reste donc à ce jour inférieur à la moyenne nationale. Ce potentiel financier entre dans le calcul de la dotation de garantie constituant 50% de la DSR.

● Niveau de revenu des ménages ernéens

Le revenu des ménages ernéens reste inférieur à la moyenne départementale. Ce critère de ressources entre dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui a représenté 535 869 € en 2019 et du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) qui s'élève en 2019 à 90 748 €.

Au vu de « ces critères de ressources » la commune devrait donc pouvoir bénéficier en 2020 :

- de l'augmentation annoncée de la Dotation de Solidarité Rurale avec maintien de la DSR « cible »
- du maintien du FPIC

LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE LA COMMUNE

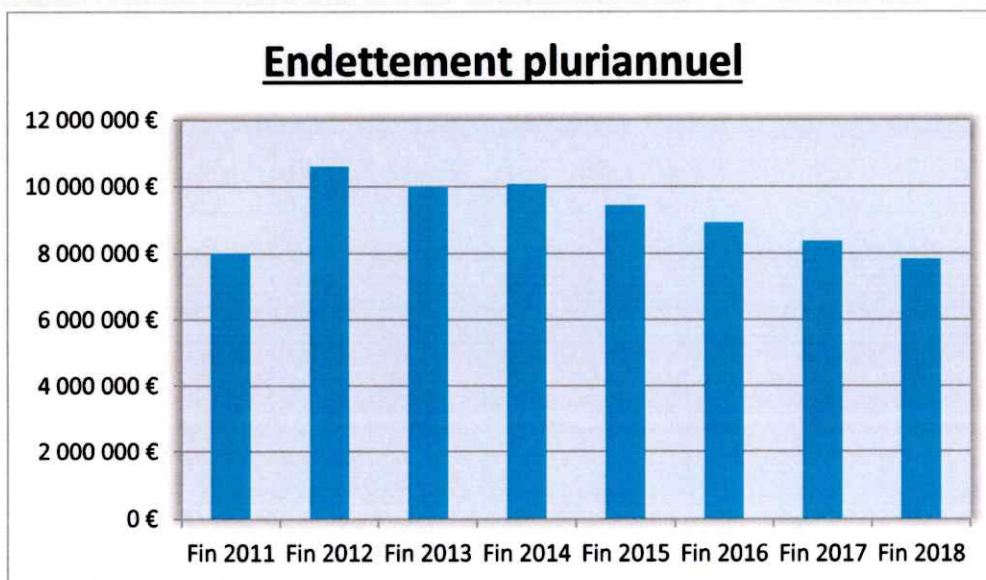
SITUATION DE LA GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2018

● Evolution globale du budget

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	7 902 330 €	7 595 427 €	7 353 035 €	7 292 131 €	7 202 669 €
Recettes fiscales	4 553 151 €	4 688 993 €	4 618 717 €	4 694 905 €	4 554 542 €
Dotations de l'Etat	2 031 534 €	1 957 039 €	1 752 469 €	1 724 389 €	1 704 974 €
Autres recettes (Chap 013 - 70 - 75 - 76 - 77)	1 317 645 €	949 395 €	981 849 €	872 837 €	943 153 €
Dépenses de fonctionnement	4 860 752 €	4 885 782 €	4 878 843 €	5 060 661 €	5 572 746 €*
Dépenses de personnel	2 948 790 €	3 029 691 €	3 094 266 €	3 164 796 €	3 145 052 €
Autres dépenses (Chap 014 - 011 - 65 -67)	1 911 962 €	1 856 091 €	1 784 577 €	1 895 865 €	2 427 694 €
Epargne de gestion	3 041 578 €	2 709 645 €	2 474 192 €	2 231 470 €	1 629 923 €
Intérêts de la dette	412 245 €	388 552 €	360 318 €	340 617 €	321 341 €
Epargne brute	2 629 333 €	2 321 093 €	2 113 874 €	1 890 853 €	1 308 582 €
Capital de la dette	586 503 €	700 513 €	662 971 €	558 270 €	532 135 €
CAF (Epargne nette)	2 042 830 €	1 620 580 €	1 450 903 €	1 332 583 €	776 447 €
				-118 320 €	-556 136 €

* étant précisé qu'en 2018, une subvention de 316 000 € a été versée au budget du développement local afin de l'équilibrer suite au transfert des ZA économiques.

● Etat de la dette



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Le détail de ces dépenses sera analysé de façon plus précise au moment du vote du budget primitif.

Concernant les dépenses d'énergie et de fluide :

- le poste « eau-assainissement » baisse en 2019 car en 2018 trois facturations avaient été émises par la Communauté de Communes suite au transfert de compétences, on revient à une fréquence normale en 2019 soit deux facturations par an.

- le poste « combustible » devrait baisser, cette baisse est liée au fait que les cuves avaient toutes été remplies fin 2018 pour anticiper la hausse du prix du fuel.

- le poste « carburant » augmente du fait de la hausse des prix.

- Les frais d'alimentation et de fournitures restent globalement contenus.

- Le poste « entretien de terrain » augmente significativement en raison des nouvelles zones à entretenir par des prestataires extérieurs, le zéro phyto (zone de loisirs - passage de la fibre...)

- Le poste « entretien de voirie » baisse par rapport à 2018, année exceptionnellement haute avec la location de la balayeuse jusqu'en avril ainsi que des travaux de voirie liés aux intempéries.

- En revanche, avec la rigueur des nouveaux contrôles techniques, il est prévu une grosse augmentation du poste « entretien de véhicules ». De plus en plus de véhicules communaux ne passent plus au contrôle technique sans des travaux de réparation assez conséquents. Il sera nécessaire d'accélérer le renouvellement du parc municipal.

- Grâce aux consultations sur les assurances, les cotisations d'assurance restent stables ou baissent, environ - 25 % par rapport à 2018.

CHARGES DE PERSONNEL

Malgré une baisse annoncée au budget (en raison du non-remplacement en interne de certains postes), ce poste devrait rester stable voir augmenter par rapport à 2018, cette augmentation s'explique par :

- plusieurs arrêts de longue durée auxquels doivent faire face les services administratifs, le service restauration et entretien des locaux, le service éducation jeunesse et sports sur des postes où le renfort des contractuels est nécessaire,

- le renfort à l'accueil de la mairie d'un mi-temps à compter du 1^{er} mai 2019 pour améliorer le traitement des passeports et cartes nationales d'identité,

- le recrutement d'un cuisinier à temps non complet à la restauration municipale depuis le 1^{er} septembre 2019,

- le recours à un renfort en période estivale pour les espaces verts.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce poste devrait rester stable par rapport à 2018.

CHARGES FINANCIERES

Compte tenu de l'effort de désendettement de la commune, la baisse des charges financières se poursuit.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUIT DES SERVICES

Globalement les produits des services devraient rester stables voire même légèrement augmenter pour 2019. Les produits des mises à disposition de personnel augmentent car le remboursement pour les zones d'activités a été recouvré pour une année complète.

Les produits de l'accueil de loisirs des Bizeuls augmentent légèrement, en revanche les produits des cantines et garderies diminuent.

IMPOTS ET TAXES

Il faut constater une augmentation des contributions fiscales conformément aux prévisions et une légère augmentation du FPIC.

Le montant définitif de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de l'Ernée diminue en raison de la prise en compte du fonctionnement de la cellule ingénierie sur une année pleine avec le recrutement d'un dessinateur et d'une assistante administrative à mi-temps.

Par ailleurs, les recettes perçues au titre des taxes additionnelles et droits d'enregistrement au titre des ventes sur le territoire de la commune seront sans doute moins importantes qu'en 2018.

DOTATIONS

Ce poste enregistre une légère diminution de la dotation forfaitaire (-2 341 €) et une augmentation de la DSR (+ 180 103 €) car la commune perçoit en plus en 2019 la DSR CIBLE versée aux 10 000 communes les plus modestes. La dotation de péréquation augmente légèrement (+ 1 587 €).

La dotation de compensation de la taxe d'habitation augmente mais ne compense pas la perte de la compensation de la taxe professionnelle. La dotation de compensation de la taxe foncière reste stable.

La majeure partie de nos contrats d'avenir ayant été pérennisés, la participation versée par l'ASP diminue très fortement.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Le montant perçu pour les loyers devrait baisser d'environ 20 000 € en 2019.

PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit d'un don au profit de la commune et le remboursement d'un intérêt d'emprunt par la communauté de Communes de l'Ernée (assainissement).

En résumé au vu de la gestion :

- ✓ il peut être constaté que le budget prévisionnel est dans son ensemble tenu sans dépassements significatifs grâce aux efforts d'économies engagés
- ✓ l'épargne nette de la commune va augmenter par rapport à 2018 en raison d'une augmentation des dotations et une stabilisation des dépenses

INVESTISSEMENT

Les principales opérations qui auront marqué le budget sont les suivantes :

ETUDES

- Revitalisation du centre-ville
- Poursuite du plan de gestion de la réserve naturelle régionale
- Etude de faisabilité de l'extension du COSEC

VOIRIE URBAINE ET RURALE

- Fin des travaux :
 - Rue Anne Vauloup et entrée ZA de Charné
 - Rue de la Vallée
 - Chemin de la Guinefolle
- Avenue Carnot / avenue de la Libération
- Trottoirs ancienne route de Fougères
- Route de Fougères
- Desserte des Bizeuls
- Points de regroupement des ordures ménagères
- Voirie rurale : CR des Grandes Bretonnières – chemin des Fauvelières

ECLAIRAGE PUBLIC

- Remplacement des lampes à vapeur de mercure
- Eclairage Square des combattants

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Remplacement de jeux sur les aires de jeux
- Fin des travaux du terrain synthétique

BATIMENTS

- Motorisation des perches Espace Clair de Lune
- Groupe scolaire F. Vadis : réfection des sols de l'école maternelle

MATERIELS ET MOBILIER

- Achat de matériel pour les différents services
- Mise en place d'un nouveau panneau lumineux
- Informatique : serveur mutualisé services administratifs – parapheur électronique
- Achat d'un véhicule pour les ateliers municipaux et un pour les espaces verts
- Acquisition de désherbeurs mécaniques pour les espaces verts
- Changement d'un four aux cuisines
- Mise en place du rando jeux

CONTOURNEMENT NORD

- Suivant la convention relative au versement d'un fonds de concours la commune a été sollicitée en 2019 pour le versement d'un acompte

ACQUISITIONS FONCIERES

- Acquisition d'une maison 4 rue parmentier
- Acquisition d'un terrain à la Guinefolle

ORIENTATIONS POUR 2020 ET PERSPECTIVES

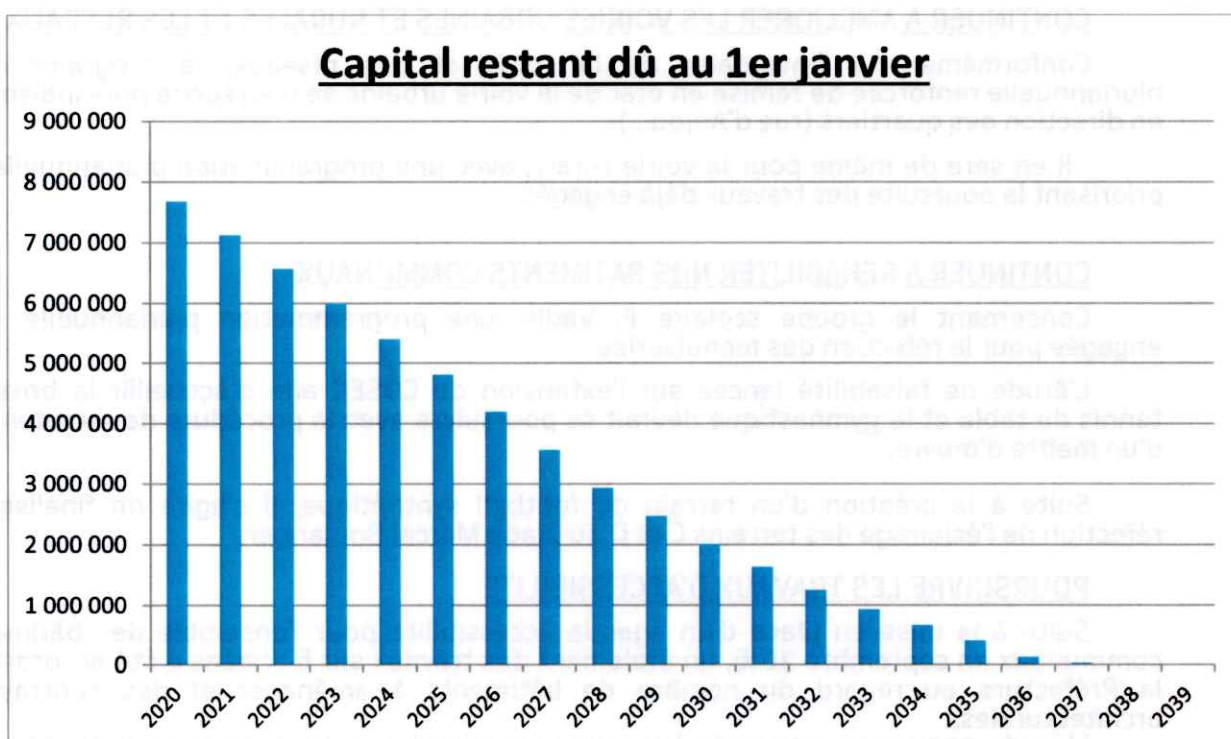
● Fonctionnement

AU VU DU CONTEXTE ACTUEL, LE BUDGET 2020 S'ATTACHERA :

- ✓ à ne pas augmenter le taux des impôts locaux communaux : le budget sera établi à l'équilibre avec une estimation du montant des contributions directes 2020 sans augmentation des bases. Il sera proposé au Conseil municipal de voter ces contributions telles que notifiées par les services fiscaux sans variation des taux d'imposition qui sont aujourd'hui les suivants :

- Taxe d'Habitation :	17,46
- Taxe Foncière (bâti) :	33,23
- Taxe Foncière (non bâti) :	45,85
- ✓ à s'approcher de l'objectif non prescriptif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,2%)
- ✓ à contenir le niveau d'endettement de la commune tout en se laissant la possibilité d'emprunter en fonction des opportunités

Capital restant dû au 1er janvier



EN 2020, LE BUDGET DEVRA INTEGRER LES NOUVELLES CHARGES DE FONCTIONNEMENT SUIVANTES :

- ✓ une augmentation du poste « entretien de terrains » en raison de la prise en charge de nouvelles zones rétrocédées par le Département dans le cadre du contournement Nord
- ✓ l'entretien du terrain synthétique en régie
- ✓ une augmentation des subventions aux associations en raison d'événements exceptionnels
- ✓ une augmentation des assurances statutaires due à la sinistralité

SUR LE PLAN DES RECETTES, LE BUDGET 2020

- ✓ intégrera à nouveau une légère baisse de la dotation forfaitaire qui sera en partie compensée par une augmentation de la DSR ainsi que le maintien du FPIC
- ✓ une diminution de l'allocation de compensation liée à la création du service « systèmes d'information » (compensée par la baisse des charges de personnel liées à la mise à disposition du personnel du service informatique)
- ✓ ... tout en s'attachant à limiter la hausse des tarifs communaux pour préserver le pouvoir d'achat des ménages

● Investissement

Le présent rapport s'attachera à définir des orientations prioritaires dans un cadre pluriannuel dont la programmation se fera comme l'an passé en deux temps (à l'occasion du budget primitif et du budget supplémentaire avec reprise des résultats).

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE

En matière d'habitat, l'étude de revitalisation du centre-ville devra permettre d'étudier les possibilités d'acquisitions foncières et d'utiliser le foncier et l'immobilier disponibles afin de proposer une offre de logements diversifiée (neuf ou locatif en lotissement, réhabilitation en centre-ville...).

Il conviendra de poursuivre les acquisitions foncières pour la création d'un pôle culturel intégrant un cinéma, une école de musique et une médiathèque ainsi que de finaliser le Projet Scientifique, Culturel, Economique et Social.

Il s'agira également de finaliser le regroupement des points de collecte ordures ménagères.

CONTINUER A AMELIORER LES VOIRIES URBAINES ET RURALES ET LES RESEAUX

Conformément à l'inventaire de la voirie et des réseaux, la programmation pluriannuelle renforcée de remise en état de la voirie urbaine se poursuivra principalement en direction des quartiers (rue d'Anjou...).

Il en sera de même pour la voirie rurale, avec une programmation pluriannuelle en priorisant la poursuite des travaux déjà engagés.

CONTINUER A REHABILITER NOS BATIMENTS COMMUNAUX

Concernant le groupe scolaire F. Vadis, une programmation pluriannuelle sera engagée pour la réfection des menuiseries.

L'étude de faisabilité lancée sur l'extension du COSEC afin d'accueillir la boxe, le tennis de table et la gymnastique devrait se poursuivre avec la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre.

Suite à la création d'un terrain de football synthétique, il s'agira de finaliser la réfection de l'éclairage des terrains C et D du stade Marcel Boulanger.

POURSUIVRE LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Suite à la mise en place d'un agenda accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux en septembre 2016, un étalement des travaux sur 6 années a été accordé par la Préfecture au regard du nombre de bâtiments à aménager et des contraintes architecturales.

L'année 2020 sera consacrée à la mise en accessibilité des Bizeuls et de la scène de l'Espace Clair de Lune.

CONTINUER A RENOUVELER L'EQUIPEMENT DES SERVICES

Le renouvellement du parc de véhicules s'intensifiera pour les véhicules les plus anciens.

L'informatisation des services et l'achèvement de la dématérialisation se poursuivront.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Opérations	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Revitalisation du centre-ville	70 000 €	1 000 000 €	500 000 €	1 570 000 €
Travaux voirie urbaine	200 000 €	300 000 €	300 000 €	800 000 €
Travaux voirie rurale	200 000 €	150 000 €	150 000 €	500 000 €
Agenda accessibilité programmée (2016-2022)	120 000 €	85 000 €	40 000 €	245 000 €
Mise en conformité de l'éclairage public (hors réseaux souples)	150 000 €	50 000 €	100 000 €	300 000 €
Points regroupement ordures ménagères	50 000 €			50 000 €
Pôle culturel	233 000 €	500 000 €	250 000 €	983 000 €
Infrastructures sportives	90 000 €	1 650 000 €	500 000 €	2 240 000 €
Ancien foyer culturel	30 000 €	300 000 €		330 000 €
Réflexion sur les moyens de communication	20 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Contournement Nord (2017- 2020)	41 515 €			41 515 €

Il est précisé que le programme présenté ne tient pas compte :

- Des projets d'investissement courants des équipements communaux
- De nouveaux projets pouvant être inscrits (acquisitions foncières, aménagements urbains)

Fait et présenté en séance du Conseil Municipal
en date du 11 décembre 2019
Le Maire,

Jacqueline ARCANGER